



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 9 juillet 2018 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2018-00072 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de rendre constructible le lot 2 238 910 d'une superficie de 2 791 mètres carrés. Le règlement de lotissement 2007-141 exige que toute construction soit sur un ou des lots regroupés qui atteignent une superficie minimale de 2 800 mètres carrés. Donc une demande de dérogation mineure de **9 mètres carrés manquant**.

Identification du site concerné :

ave des Ruisseaux
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9320-62-0793-0-000-0000
Lot (s) : 2 238 910
Zone : RUR-6



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 22^e jour du mois de juin deux mille dix-huit.

Louissette Tremblay

Louissette Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22^e jour du mois de juin 2018 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 22^e jour du mois de juin deux mille dix-huit.

Louissette Tremblay

Louissette Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière